

Communiqué de l'AFPS

Israël continue de s'acharner contre Salah Hamouri : la France DOIT faire respecter le droit !



Ce lundi 18 octobre, Salah Hamouri s'est vu notifier la révocation de son statut de résident de Jérusalem (décision validée par le ministre de la Justice et le procureur général d'Israël). Cette révocation avait été demandée par la ministre de l'Intérieur israélienne, le 30 juin 2021 avant d'être examinée par ces deux autres autorités en vue de son application. Elle met directement Salah Hamouri sous la menace d'un ordre d'expulsion. Il ne lui reste qu'une toute dernière possibilité d'appel.

Depuis 2001, année de sa première arrestation et d'un premier emprisonnement, Salah Hamouri avocat franco-palestinien, fait l'objet d'un harcèlement systématique qui lui a valu, entre autres des années d'emprisonnement, la détention administrative et des restrictions de déplacement au sein même du territoire palestinien occupé. En 2016, son épouse, enceinte de sept mois, a été expulsée après avoir été détenue pendant 3 jours à l'aéroport Ben Gourion alors qu'elle retournait chez elle à Jérusalem où elle vivait en toute légalité. Les autorités d'occupation l'empêchent toujours de venir vivre à Jérusalem avec leurs 2 enfants auprès de Salah Hamouri.

C'est maintenant en vertu d'une loi inique qu'Israël projette d'expulser Salah Hamouri : les Palestiniens de Jérusalem sont soumis par Israël au statut précaire de résident et Israël entend leur imposer un devoir d'allégeance. Cette loi est une violation de plus du droit international par Israël. Jérusalem-Est est occupée par Israël. Une puissance occupante ne peut exiger allégeance de la population occupée. Et pourtant, c'est pour défaut d'allégeance qu'Israël a décidé de révoquer le statut de résident de Salah Hamouri.

Cette loi est une parmi la quantité de lois édictées par Israël pour maintenir le peuple palestinien sous un régime d'oppression et de domination raciale - un régime d'apartheid

- pour continuer son entreprise de nettoyage ethnique et vider la ville de Jérusalem de ses habitants palestiniens. C'est en vertu de l'impunité dont il bénéficie qu'Israël se sent autorisé à violer ainsi le droit international.

Salah Hamouri est né à Jérusalem, il est Palestinien, et il est citoyen français. Comment la France peut-elle accepter que l'un de ses ressortissants soit ainsi soumis à de tels actes inhumains, à des violations constantes de ses droits élémentaires ?

La France ne peut pas se contenter de préciser par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères et de l'Europe qu'elle « suit l'affaire avec la plus grande attention ». Il ne s'agit plus de suivre l'affaire mais de s'opposer fermement à un État voyou. La France sait parfaitement le faire quand elle en a décidé. Il est temps de le faire avec Israël.

C'est du plus haut niveau de l'État, c'est-à-dire la présidence de la République, que nous attendons une expression et une action forte et publique, portant clairement la question à un niveau prioritaire.

Il faut marquer un coup d'arrêt clair et net à ce harcèlement dont est victime Salah Hamouri, la France a les moyens de le faire, il est plus que temps ! Il est plus que temps, aussi, de stopper la politique d'épuration ethnique menée par Israël contre les Palestiniens de Jérusalem.

Salah doit pouvoir vivre à Jérusalem avec sa femme et ses enfants, c'est son droit le plus élémentaire. Il a un mois pour faire appel. Aux côtés du comité de soutien à Salah Hamouri, l'AFPS et ses partenaires, vont engager, dans l'unité la plus large, la mobilisation pour le soutenir, l'accompagner, marquer notre rejet des politiques iniques menées par l'État d'Israël et exiger de la France un engagement à la hauteur des enjeux.

*Le Bureau National,
Le 19 Octobre 2021*